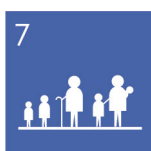


31.

Dommages collatéraux de la guerre sur les passeurs le long de la route de la Méditerranée centrale

Luca Raineri¹

OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL
POUR LES MIGRATIONS



FACTEURS DE
VULNÉRABILITÉ



TRAFIC DE
MIGRANTS



TRAITE DE
PERSONNES

Résumé : Le présent chapitre décrit la transformation du trafic illicite de migrants le long de la route de la Méditerranée centrale ces cinq dernières années. Les données disponibles montrent que les flux migratoires le long de cette route ont considérablement diminué par rapport aux niveaux constatés de 2014 à 2017. Reste toutefois à savoir si la demande de services de trafic illicite a elle aussi diminué. Les éléments ethnographiques dont nous disposons permettent de penser que les perspectives d'une migration vers le Nord restent attractives pour de nombreux ressortissants d'Afrique subsaharienne. L'augmentation des obstacles à l'entrée sur le marché des traversées irrégulières a favorisé l'organisation criminelle de la migration irrégulière. Les tendances récemment détectées dans la région révèlent la transformation progressive des activités de trafic illicite en activités florissantes de traite, englobant l'exploitation de migrants et de demandeurs d'asile, et le commerce de stupéfiants.

Les données disponibles montrent que les flux migratoires le long de la route de la Méditerranée centrale ont considérablement diminué par rapport au pic enregistré lors de la « crise² » migratoire de 2014 à 2017. Cette constatation s'applique non seulement au dernier tronçon du voyage, qui relie les rives de la Libye à l'Europe en passant par Malte et l'Italie, mais aussi aux routes transsahariennes empruntées par les migrants et les réfugiés pour gagner la Libye à partir du reste de l'Afrique³.

On peut raisonnablement imputer ces changements, en partie du moins, aux effets des mesures prises par l'Union européenne pour lutter contre la migration irrégulière dans la région, y compris au soutien fourni aux gouvernements africains pour qu'ils renforcent les contrôles aux frontières et criminalisent davantage la migration irrégulière. Les institutions de l'Union européenne ont en grande partie défini ces mesures comme une manière de « lutte[r] contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains » (avec un amalgame souvent problématique entre les deux termes) (Commission européenne, 2016) ; de « démanteler les réseaux de trafiquants » (Conseil de l'Union européenne, 2015) ; de « démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains » (Service européen pour l'action extérieure, 2017) ; et même de faire la guerre aux passeurs (Commission européenne, 2015a), pour reprendre les paroles de Dimitris Avramopoulos, alors Commissaire européen chargé de la migration et des affaires intérieures. Dans le droit fil de cette approche,

¹ École supérieure Sainte-Anne de Pise.

² Pour une approche critique de la notion de « crise » migratoire, voir Jeandesboz et Pallister-Wilkins (2016).

³ Les données de la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM confirment ce constat. Il convient toutefois de souligner que les difficultés de collecte de données le long des routes africaines éloignées atténuent l'exactitude des comparaisons de flux migratoires à diverses périodes. Dans le cas présent, les bases de données existantes vont dans le même sens que les preuves qualitatives et les rapports anecdotiques, signalant que les flux migratoires depuis le Soudan et le Niger vers la Libye, même s'ils restent importants, ont diminué.

les éléments factuels existants laissent entendre que la fourniture de services de trafic illicite pour transporter des migrants et des demandeurs d'asile d'Afrique subsaharienne en Libye (Tubiana *et al.*, 2018), puis de Libye en Europe (Micallef *et al.*, 2019b), s'est considérablement réduite ces dernières années (Cusumano et Villa, chapitre 16 de ce volume).

On peut toutefois se demander si les politiques de l'Union européenne ont aussi contribué à enrayer la demande de services de trafic illicite dans les pays de départ et de transit. Les éléments ethnographiques dont nous disposons permettent de penser que malgré une prise de conscience croissante de la rigueur des conditions économiques et de sécurité en Libye, la perspective d'une migration vers le Nord à destination de l'Afrique du Nord ou de l'Europe reste attractive pour de nombreux ressortissants d'Afrique subsaharienne (Mixed Migration Centre, 2019). L'effet des mesures visant à « [s']attaqu[er] ... aux causes profondes de la migration⁴ » sur les flux migratoires n'ayant pas été prouvé jusqu'ici, du moins à court terme, le renforcement des contrôles aux frontières et la criminalisation de la migration irrégulière risquent de stimuler la demande de services de trafic illicite afin de contourner la réduction des possibilités de migration régulière. En d'autres termes, l'accent mis sur le renforcement des contrôles aux frontières risque simplement de pousser encore plus dans la clandestinité les fournisseurs de services de trafic illicite, qui restent déterminés à satisfaire la demande constante de mobilité.

Vue sous cet angle, la focalisation excessive sur l'offre de trafic illicite semble avoir provoqué non seulement une diminution quantitative mais aussi un « virage qualitatif » de la migration irrégulière le long de la route de la Méditerranée centrale. Les flux migratoires réguliers et irréguliers depuis l'Afrique subsaharienne (en particulier l'Afrique de l'Ouest) vers l'Afrique du Nord existent depuis des décennies. Mais jusqu'à récemment, leur infrastructure reposait moins sur des réseaux criminels hiérarchiquement intégrés et organisés de manière professionnelle que sur des initiatives de trafic illicite hautement opportunistes et peu criminalisées⁵. Profondément intégrées dans le tissu de la vie sociale ordinaire, ces petites activités exploitaient essentiellement leur propre capital social, ce qui contribue à expliquer pourquoi les pratiques abusives et d'exploitation à l'encontre des migrants étaient plutôt rares (Benattia *et al.*, 2015. Sanchez, chapitre 18 de ce volume). Toutefois, au cours des cinq dernières années, l'augmentation des obstacles à l'entrée sur le marché des traversées irrégulières a favorisé l'organisation criminelle de la migration irrégulière. Les passeurs de petite envergure travaillant de manière « artisanale » ont été progressivement évincés, pour faire place à des réseaux transnationaux peu nombreux mais hautement organisés, exerçant leur emprise de part et d'autre des frontières de pays tels que la Libye, le Niger, le Nigéria, le Mali, la Guinée, le Soudan et l'Érythrée. Dans un environnement hautement sécurisé et compétitif, ces réseaux ont réussi à survivre et à se renforcer en ayant recours à des mécanismes de corruption à grande échelle, auxquels participent des politiques de haut niveau, des autorités tribales, des milices et des membres de services de sécurité (Raineri, 2018 ; El Kamouni-Janssen, 2017 ; Stocker, 2017).

Il importe de souligner que plus le trafic illicite devient organisé, moins l'agentivité des migrants et les relations de confiance mutuelles comptent. Ce phénomène accroît inévitablement la vulnérabilité des migrants et des demandeurs d'asile aux tromperies, aux mauvais traitements et à l'exploitation. Face aux obstacles qui entravent la migration vers le Nord, les passeurs cherchent à tirer profit des migrants en leur extorquant de l'argent, afin de compenser la diminution du nombre de candidats au voyage – par exemple avec la promesse de faciliter un voyage, qui toutefois devient une occasion d'exploiter les migrants⁶. Le trafic illicite de migrants peut alors se transformer en une activité de traite d'êtres humains. L'ampleur croissante de la traite de femmes en est une illustration très claire. Avec la réduction des possibilités de migration, régulière ou irrégulière, vers l'Europe, de nombreuses filles et femmes sont restées prises au piège dans d'anciens « pays de transit » le long de la route de la Méditerranée centrale et ont été contraintes de se prostituer pour « acheter » la poursuite de leur voyage, payer leurs dettes ou simplement gagner leur vie. Comme pour les activités opaques et les affaires criminelles en général, et notamment dans les pays fragiles, les éléments ethnographiques compensent ici le manque foncier de fiabilité des registres statistiques. L'augmentation des systèmes sophistiqués de traite de femmes a été constatée à Gao (Mali), Agadez (Niger) et dans toute la Libye (Mixed Migration Centre, 2019 ; Micallef *et al.*, 2019b ;

⁴ Conformément aux objectifs énoncés dans le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique. Voir Commission européenne (2015b).

⁵ ONUDC, 2011. Pour une perspective plus large, voir Sanchez, 2017.

⁶ Les rapports de criminologie disponibles ont abondamment illustré cet aspect par des preuves empiriques (Malakooti, 2019).

Women's Refugee Commission, 2019). L'expansion rapide de ces systèmes souterrains et insuffisamment signalés laisse supposer le rôle structurant d'organisations criminelles nigérianes hautement organisées.

Mais le phénomène n'est pas isolé. Les éléments factuels qui apparaissent indiquent que si les flux migratoires mixtes diminuent le long de la route de la Méditerranée centrale, l'ampleur de la traite d'êtres humains s'étend. Venant confirmer ce constat, des recherches récentes ont noté une augmentation des dispositifs de voyage avec endettement au Soudan et au Tchad, conduisant souvent au travail forcé dans les mines d'or du Sahara (Tubiana et al., 2018. Boukare, chapitre 23 de ce volume) ; une multiplication des extorsions et des enlèvements contre rançon de migrants introduits clandestinement au Niger et au Mali (Micallef et al., 2019a) ; et l'exploitation systématique du travail des migrants pris au piège dans des villes de connexion, des centres de détention et des établissements de crédit en Libye (al-Arabi, 2018 ; Micallef et al., 2019b). D'après un passeur et un trafiquant nigérian basé à Agadez, les établissements de crédit [où les migrants qui voyagent à crédit sont vendus à des employeurs pour payer leurs dettes] sont l'enfer sur terre ; elles sont pires que l'esclavage : les personnes subissent des tourments quotidiens et les tortures sont systématiques⁷.

Dans le même temps, certains éléments indiquent que de nombreux passeurs sont tout simplement passés au trafic illicite d'autres « marchandises », tout autant (voir plus) rentables, mais politiquement moins sensibles, et donc moins susceptibles de faire l'objet de mesures policières. L'augmentation généralisée du trafic de drogue le long d'anciennes routes de trafic illicite de migrants en est une illustration flagrante. Comme l'ont montré des recherches récentes, les villes côtières de Libye qui comptaient parmi les principaux lieux d'embarcation pour la migration irrégulière vers l'Europe – comme Zouara et Sabratha – deviennent des plaques tournantes du trafic de drogue (EMCDDA, 2019). De même, l'on pense que l'un des anciens pivots du trafic illicite de migrants s'est tourné vers le trafic de drogue à grande échelle après l'effondrement des opérations de trafic illicite de migrants à Sabratha⁸. Dans la même veine, le Niger connaît une augmentation spectaculaire du trafic de drogue, en particulier du tramadol, un opioïde modifié synthétiquement. De nombreux passeurs et chauffeurs qui facilitaient la migration irrégulière se seraient convertis à cette nouvelle activité après avoir été contraints de cesser leurs activités par l'opération de répression menée contre le trafic illicite de migrants en 2016 (Micallef et al., 2019a). Pour citer un trafiquant de tramadol opérant à Agadez : « Je travaillais avec les migrants jusqu'à ce que l'application de la loi 36/2015⁹ rende mon activité impossible et m'oblige à trouver un autre travail pour nourrir ma famille. C'est comme ça que j'ai commencé à vendre du tramadol¹⁰. » Globalement, s'il est difficile d'apporter la preuve des liens directs de cause à effet, ces éléments fragmentaires forment une image cohérente qui permet de penser que des particuliers et des réseaux criminels ont investi le champ du trafic de la drogue pour compenser les pertes de revenus provoquées par la mise en œuvre des mesures de lutte contre la migration irrégulière soutenues par l'Union européenne.

Ces résultats ne sont qu'en partie surprenants. Car le fait que la criminalisation produit souvent des effets criminogènes est un tropisme bien connu de la littérature sur la criminologie. Les tendances récemment détectées dans la région signalent une conversion progressive des activités de trafic illicite en activités de traite florissantes, englobant l'exploitation de migrants et de demandeurs d'asile, et le commerce de stupéfiants nocifs. Malgré la réduction des flux de migration irrégulière de l'Afrique vers l'Europe, face à cette évolution, l'on peut légitimement se demander si, globalement, l'Union européenne réussit à démanteler les réseaux de traite d'êtres humains, comme elle ambitionne de le faire.

⁷ Entretien avec un passeur nigérian, Agadez, novembre 2019.

⁸ Ibid.

⁹ Fait référence à la loi criminalisant le trafic illicite de migrants adoptée par le Niger en 2015 et en vigueur depuis 2016.

¹⁰ Entretien avec un trafiquant de drogue nigérian, Agadez, novembre 2019.

- Al-Arabi, A.
 2018 Local Specificities of Migration in Libya: Challenges and Solutions. Policy Brief. Centre Robert Schuman d'études avancées, Florence.
- Benattia, T., F. Armitano et H. Robinson
 2015 Irregular Migration between West Africa, North Africa and the Mediterranean. Altai Consulting, Abuja-Paris.
- Commission européenne
 2015a Remarques du Commissaire Avramopoulos à la conférence de presse place de Castille. La Valette (Malte). 23 avril.
- 2015b Accord instituant le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, et ses règles internes. Bruxelles. 20 octobre.
- 2016 Communication relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration. Strasbourg. 7 juin.
- Conseil de l'Union européenne
 2015 Réunion extraordinaire du Conseil européen – déclaration. Bruxelles : 23 avril.
- El Kamouni-Janssen, F.
 2017 Only God can stop the smugglers. Understanding human smuggling networks in Libya. Clingendael, La Haye.
- Jeandesboz, J. et P. Pallister-Wilkins
 2016 Crisis, Routine, Consolidation: The Politics of the Mediterranean Migration Crisis. *Mediterranean Politics*, vol. 21, n° 2.
- Malakooti, A.
 2019 The Political Economy of Migrant Detention in Libya: Understanding the players and the business models. The Global Initiative Against Transnational Organized Crime, Genève.

Micallef, M., R. Farrah, A. Bish et V. Tanner

2019a *After the storm. Organized crime across the Sahel–Sahara following upheaval in Libya and Mali.* The Global Initiative Against Transnational Organized Crime. Genève. Novembre.

Micallef, M., R. Horsley et A. Bish

2019b *The Human Conveyor Belt Broken. Assessing the collapse of the human smuggling industry in Libya and the central Sahel.* The Global Initiative et Clingendael. Genève.

Mixed Migration Centre

2019 *Navigating borderlands in the Sahel. Border security governance and mixed migration in Liptako–Gourma.* Rapport de recherche du Mixed Migration Centre. Genève. Novembre.

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

2019 *Shifting sands. Libya's changing drug trafficking dynamics on the coastal and desert borders.* Background paper commissioned for the European Union Drug Markets Report 2019. Lisbonne. Novembre.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)

2011 *The Role of Organized Crime in the Smuggling of Migrants from West Africa to the European Union.* Vienne. Janvier.

Raineri, L.

2018 *Human smuggling across Niger: State-sponsored protection rackets and contradictory security imperatives.* *The Journal of Modern African Studies*, vol. 56, n° 1.

Sanchez, G.

2017 *Critical Perspectives on Clandestine Migration Facilitation: An Overview of Migrant Smuggling Research.* *Journal on Migration and Human Security*, vol. 5, n° 1.

Service européen pour l'action extérieure

2017 *Force navale de l'UE – Méditerranée Opération Sophia.* Rome. 31 mars.

Stocker, V.

2017 *Leaving Libya. Rapid Assessment of Municipalities of Departures of Migrants in Libya.* Altai Consulting, Tunis.

Tubiana, J., C. Warin et G. Saeneen

2018 *Multilateral Damage. The impact of EU migration policies on central Saharan routes.* Clingendael CRU Report. La Haye. Septembre.

Women's Refugee Commission

2019 *"More Than One Million Pains": Sexual Violence Against Men and Boys on the Central Mediterranean Route to Italy.* Washington, D.C. Mars.

Ousmane Diarra, Président de l'Association Malienne des expulsés¹

Quels sont les objectifs de votre association ?

L'Association Malienne des expulsés (AME) a été créée en 1996 par des migrants maliens qui avaient été expulsés de différents pays, dont la France, l'Ouganda, l'Arabie saoudite et le Libéria. Depuis, nous travaillons dans le domaine du retour et de l'expulsion, en portant une attention particulière aux droits des migrants et aux urgences humanitaires.

À qui venez-vous en aide ?

Au début, nous sommes surtout venus en aide aux migrants expulsés, puis à ceux qui avaient été refoulés aux frontières. À présent, nous aidons aussi les migrants qui sont rentrés chez eux volontairement. Dans notre association, nous entendons par « expulsé » tout migrant qui a pu gagner son pays de destination mais a ensuite été renvoyé de force, ou qui n'a pas pu l'atteindre parce qu'il n'a pas été autorisé à franchir la frontière ; l'expression « migrants rentrés chez eux volontairement » désigne, quant à elle, les personnes dont l'expérience migratoire a été malheureuse et qui ont décidé de retourner au Mali au bénéfice d'une aide internationale. Concrètement, au premier semestre de 2019, nous avons travaillé avec 6 621 migrants de retour au départ de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie. Le 15 janvier 2020, nous avons aidé le Mali à accueillir 180 de nos concitoyens expulsés d'Algérie, puis, le lendemain, 117 venant de Libye.

Quel type d'aide apportez-vous aux migrants de retour ?

Au début, nous nous rendions à l'aéroport de Bamako pour nous assurer que les droits des migrants expulsés étaient bien respectés. Depuis, nous nous sommes davantage attachés à leur apporter une aide à leur arrivée. Un grand nombre d'entre eux viennent de régions rurales du Mali et n'ont pas de famille à Bamako. C'est pourquoi nous recevons dans un centre d'accueil, où nous leur offrons de la nourriture, des vêtements et une aide au voyage pour qu'ils puissent retourner chez eux. En coopération avec Médecins sans frontières France, nous apportons également un soutien psychosocial aux migrants de retour qui sont traumatisés par leur expérience migratoire ou par le fait d'avoir été expulsés, parfois après avoir vécu pendant des années dans le pays de destination, ou qui sont rejetés par leur famille et leur communauté. Dans ce dernier cas, nous essayons également de jouer un rôle de médiation et de faciliter la réintégration du migrant de retour dans son milieu local d'origine. Nous avons également établi un groupe d'entraide pour les migrants qui ont été expulsés de différents pays de destination. Outre les difficultés psychologiques que j'ai déjà mentionnées, nombre de ces migrants ont des problèmes de santé ou sont dans une situation économique difficile, car les possibilités d'emploi et les ressources sont rares au Mali. Là encore, nous estimons qu'il faut établir une distinction entre ceux qui avaient décidé de rentrer volontairement, peut-être en achetant leur propre billet d'avion et dans le but de créer une entreprise, alors qu'ils auraient pu rester dans leur pays de destination, et ceux qui n'avaient pas le choix. Pour ces derniers, la situation est bien plus difficile. Ces deux groupes ne sont pas perçus de la même manière par la société : les premiers sont plus susceptibles d'investir et de créer des emplois pour d'autres, tandis que les seconds ont souvent du mal à couvrir leurs dépenses personnelles. En réalité, il s'agit là d'un grand problème qui pousse un grand nombre d'entre eux à réémigrer.

Quelle est la situation aujourd'hui par rapport à celle d'il y a dix ans ?

Le nombre total de migrants de retour a augmenté. Cependant, il y a dix ans, la plupart des migrants de retour avaient été expulsés de leur pays de destination, alors qu'aujourd'hui, il s'agit surtout de migrants qui sont retournés volontairement chez eux ou qui ont été refoulés à la frontière. Le volume des retours volontaires a augmenté ces dernières années, en particulier depuis le Sommet de La Valette en 2015. De plus, de nombreux migrants ont été refoulés par l'Algérie, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans. Bien sûr, il y a toujours des migrants maliens qui sont expulsés de différents pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie, mais ils sont moins nombreux qu'il y a dix ans.

Que recommanderiez-vous aux chercheurs et aux responsables politiques ?

En Afrique, le développement est lié à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. Selon nous, c'est là qu'il faut commencer, pour améliorer le bien-être des candidats à l'émigration et des migrants de retour dans leur milieu local, mais aussi pour faire pièce aux idées reçues sur la migration. Nous devons offrir à ces personnes ce genre de formation. Notre association a conçu un projet dans ce sens, mais nous sommes encore à la recherche de financements.

¹ Entretien réalisé par Irene Schöfberger pour le Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).